

MAIRIE
DE
SAINT-ANTOINE L'ABBAYE



Certificat Attestant l'Affichage en Mairie

Je soussignée Madame Marie-Line LONGIS, Maire de la commune de Saint Antoine l'Abbaye, atteste que l'Arrêté du 6 mai 2022 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la constitution de servitudes de passage sur la pose de conduite d'irrigation sur les communes de Chattes, Montagne, Saint-Antoine l'Abbaye, Saint Appolinard, Saint-Bonnet de Chavagne, Saint-Hilaire du Rozier, Saint-Lattier et La Sône au bénéfice de l'Association Syndicale autorisée du Sud Grésivaudan a été affiché en Mairie **le vendredi 13 mai 2022.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 30 mai 2022.
Le Maire,
Marie-Line LONGIS.

